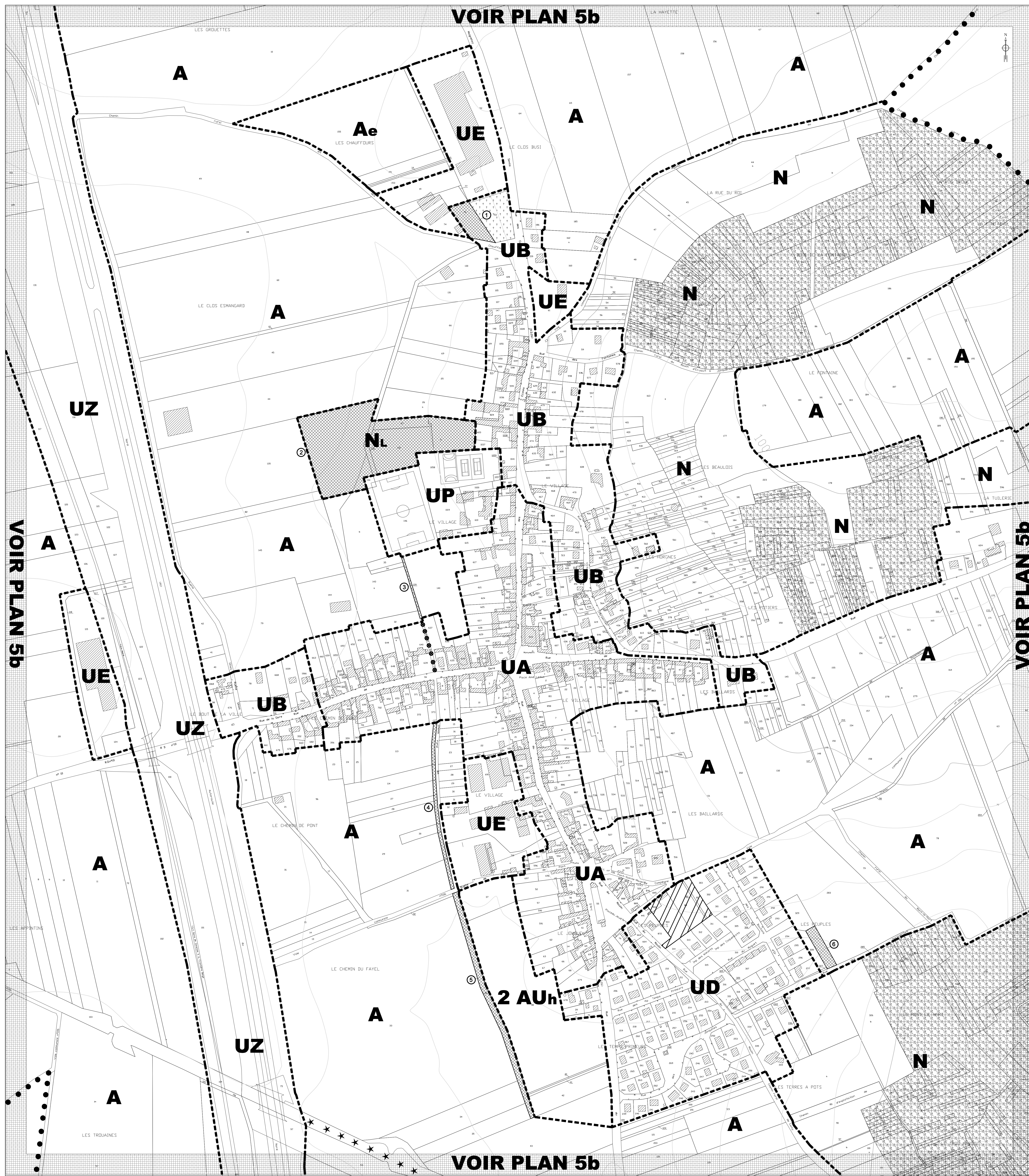




LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- Limite de zone
- ~~~~~ Courbes de niveau
- [Pattern] Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- [Clock icon] Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5d)
- [Diagonal lines] Périmètre concerné par des "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- ⊗ ⊗ ⊗ Section de voie où tout nouvel accès est interdit
- ★★★★ Talus arboré à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- [Pattern] Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine correspondant à la partie ancienne du bourg
- UB** Zone urbaine mixte
- UD** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE** Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UP** Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UZ** Zone correspondant à la Ligne à Grande Vitesse, et à l'Autoroute A1 et ses occupations connexes
- 2 AU_h** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification ou révision du PLU
- A** Zone agricole
- Ae** Secteur à vocation équestre
- N** Zone naturelle
- NL** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune de
CANLY

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e